

A. D. 872—883. — Psaumes traduits de l'hébreu. Minuscule carolingienne.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 19, p. 68.

Fragment d'un manuscrit en parchemin, contenant une traduction des psaumes de S. Jérôme, faite sur l'hébreu. Notre Fac-similé donne la fin du psaume 70 et quelques versets du psaume 71. Grandeur : 29 × 24 cm. Ce Codex fait partie des livres qui, selon le récit de Ratpert dans les *Casus S. Galli*, cap. IX, furent écrits par l'abbé Hartmut de Saint-Gall (872—883) et donnés à la bibliothèque du couvent. C'est aussi ce que témoignent les vers que l'on trouve à la fin du Codex : *Hoc ego psalterium, quod iure vocatur hebreum, — Hartmotus Gallo donavi pectorae laeto. — Auferet hoc si quis, damnetur mille flagellis — Iudicioque Dei succumbat corpore pesti!* Voir G. Scherrer, *Verzeichniss*, p. 7; P. de Lagarde, *Psalterium iuxta Hebraeos Hieronymi*, Leipzig 1874.

Minuscule carolingienne de l'école calligraphique de Saint-Gall : l'écriture est belle, forte, large et régulière. Souvent les hastes sont un peu appuyées (voir par exemple l, d, b de la col. I, lignes 1. 2). L'i et le dernier jambage de l'm, n, u ont souvent une ligne de fuite horizontale ou légèrement oblique allant vers le haut (l, 3. 9). Les lettres *et* constituent le plus souvent la ligature habituelle (l, 2. 3), quelquefois pourtant elles ne sont pas en ligature (*iustitiam*, l, 7; *et*, II, 8; comp. pl. 69). — Pour le nom de *Salomonis* et pour la première ligne du psaume (l, 5. 6) on emploie

Insuper et lingua mea tota die meditabitur iustitiam tuam, quia confusi sunt, et dehonestati quarentes malum mihi.
5 *Deus iudicium tuum regi da, et iustitiam tuam filio regis.*
10 *Judicabit populum tuum in iustitia, et pauperes tuos in iudicio.*
Adsumunt montes pacem populo, et colles iustitiam.
Judicabit pauperes populi, sal-

la *Capitalis rustica*, pour le commencement des vers la *Capitalis quadrata* et quelquefois aussi l'onciale; toutes ces lettres majuscules sont à l'encre rouge.

La séparation des mots est encore imparfaite (l, 1. 3). Comme signe de ponctuation à la fin des versets on a un point placé en haut, pour marquer la fin de la phrase (l, 4. 8); au milieu du verset, pour la ponctuation faible, on a un point d'exclamation, servant de virgule, ou bien un point à mi-hauteur des lettres (l, 2. 3. 7. 10. 11).

inimici eius pulverem lintent.
Reges Tharsis et insulae munera offerent, reges Arabiae et Saba tributum conferent.
5 Et adorabunt eum omnes reges, universae nationes servient ei.
Quia eruct pauperem a potente, et inopem cui non est adiutor.
10 pauperum salvabit.
Ab usura et iniquitate redimet animas eorum, et pretiosus erit sanguis coram oculis eius.

A. D. 911. — Glossaire latin. Minuscule carolingienne.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 236, fol. 110.

Fragment d'un manuscrit en parchemin, contenant un glossaire latin. Notre page donne des mots, commençant par la lettre L. Le copiste avait laissé un petit espace blanc pour les initiales des mots; celles-ci furent tracées plus tard; en plusieurs pages, elles font défaut. Grandeur : 30 × 19,5 cm. Le copiste du Codex se nomme *Eriolphus levita*. Au commencement du glossaire, fol. 3, il dit qu'il a commencé son travail l'année 911, un Vendredi; à la fin, fol. 182, il écrit : *iussit me scribere Lebertos* (le nom est en lettres grecques) *sacerdos*. On trouve répété, en maints endroits du Codex, le nom *Eriolphus* écrit en lettres grecques; quelquefois se trouve ajouté le nom de *Wido levita*. A la fin du Codex se trouvent quelques vers, en lettres onciales, que l'on rencontre souvent dans des anciens manuscrits : *Nauta rudis pelagi ut sevis ereptus habundis — In portum veniens pectora leta tenet. — Sic scriptor fessus calamus sub calce laboris — Deponens habeat pectora leta quidaem (?). — Ille Deo dicat grates pro sospite vita — Proque (?) laboris agat iste sui requiae (?). Amen. — Et illud obsecramus ut oretris pro scriptore, si Deum habeatis protectorem* (comp. pl. 37). — Le Codex appartenait à Bongars et, sans doute, il est de provenance française. Voir Hagen, *Catalogus* etc., p. 279.

Minuscule carolingienne. Le *ductus* de l'écriture est plus aisé et plus courant que dans les manuscrits de Saint-Gall. — A remarquer la forme de l'r dans le mot *avarus* (III, 8). — Abréviations : Pour *ur* on a le signe spécial (notre Fac-similé n'a aucun exemple), pour *us* on a le crochet rond (l, 8). Pour *vel* on a

soit *ū* soit *l* avec une barre (l, 9; III, 10). — Voir la forme de la ligature *et et ex* (l, 6. 10; II, 6). — Comme signe de ponctuation la plupart du temps on a un point, quelquefois on a trois points (l, 9. 10; II, 4). Le mot que l'on explique est d'ordinaire séparé du mot suivant par un point d'exclamation (l, 5. 7. 8. 11).

Locus: oportunum est.	Loca: producta, prelixa.	in lingua, garrulus, sive multum loquens.
Locus celeberrimus: locus frequentissimus.	Loca intercapidine: longa interstitio.	Loquacitas: habundans loquutio.
Locus sancus in presentia Dei.	Longo: intervallo.	Locutus est: cecinit, <i>predixit</i> .
10 Loculum: portatorium de tabulis.	5 Longe: procul, maxime.	
Loculus: locellus.	Longa: exorsa longe locutiones.	5 Lora: retinacula iumentorum.
Locuples: dives, opimus, idoneus, habundans, <i>vel</i> qui multa loca possidet.	Longe lateque: in longum et in latum locutio.	Lorica: torax, munimentum militis.
10 Locupletat: multiplicat (divitias).	10 Longe ambages: diuturna Longevitatem: longo tempore vitam vel eternitatem.)	Lorigo: glutto, et avarus.
.....	Loth: victus, sive declinatio ligatus <i>vel</i> vacans.
		10 Lothan: urbs Documedo. (Lothan: Vindilumeorum sive ipse conclusus).
	

A. D. 933. — Document de Saint-Gall. Minuscule carolingienne.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, Urkunden IV, 435.

Regeste : Ruodpret donne son domaine situé à Männedorf à certaines conditions à l'abbaye de Saint-Gall. Ra(1)poldskirch, 13 Août 933. Imprimé dans Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen*, III^e partie, p. 12, N° 792. — Dans la Date l'année de l'incarnation (933) et l'année de l'indiction (6) concordent, mais l'année du règne de Henri l'Oiseleur est en retard.

Minuscule carolingienne du X^e siècle. L'écriture correspond en général à l'écriture des livres du X^e siècle, les lignes pourtant sont plus espacées les unes des autres et les lettres sont moins serrées. Les hastes sont souvent encore un peu appuyées. La ligature *et* se rencontre encore au milieu du mot (2. 3). Le plus souvent les initiales des noms propres sont grandes (voir des exceptions, lignes 1. 3. 4. 15. 16. 17; comp. pl. 53c et 60 de l'année 828 et 860 : là tous les noms propres ont de petites initiales).

Lettres isolées. La languette de l'e est fine, et lorsqu'elle est unie aux lettres suivantes, souvent elle est dirigée obliquement vers le haut; ainsi la languette peut se relier avec le haut de la lettre suivante, sans que pour cela l'e dépasse en hauteur les autres lettres brèves (*traders, nomen*, 3). I au commencement des mots est quelquefois long (4. 16). s une fois dans la ligature *us* a la forme majuscule ronde (16). u est pointu dans le mot *iduum* (18); pour le chiffre V on se sert aussi de la forme pointue (17). z a deux formes : voir *Zurichgeue* (4), *Razo* (15) et *Oso* (14).

Abréviations. Pour la finale *ur* on a le signe spécial (11) et pour *us* on a le crochet rond (16). Pour *com* on a *ē* (11).

ae forme quelquefois ligature (*meas*, 2), plus souvent on a l'e cédillé (1. 2. 6); a remarquer l'e cédillé aussi dans la ligature *et*, ligne 2. D'autres ligatures se trouvent pour *hi* (15), *ri* (2), *ti* (5), *or* (5), *ur* (16). La ligature *et* ressemble à la ligature *et*, mais elle a au-dessus un petit trait (14. 15. 18; comp. la forme de la ligature *et*, pl. 52b, lignes 9. 14. 16). A remarquer aussi la ligature dans les noms propres allemands, où l'on trouve un petit v au-dessus d'un grand O (14. 15); c'est la première fois que cette façon d'écrire se rencontre dans nos planches; plus tard elle devient plus fréquente (voir pl. 84).

En général les mots sont bien séparés, quelquefois pourtant les prépositions font corps avec le substantif (2). Les phrases sont séparées par un point. Les nouvelles phrases et aussi les membres de phrase commencent par une majuscule ou une minuscule agrandie (1. 5. 6. 17).

Notum sit omnibus scire volentibus, quod ego Ruodpre¹⁾ cogitans finem presentis seculi eternitateque futuri, praemeditans quoque de remedio anime meae, decrevi in corde meo tradere ad monasterium sancti Galli proprietatem meam, quam ex paterna hereditate et filiorum fratris mei concessione visus sum possidere in pago Zurichgeue nominato, in loco Mannedorf²⁾ vocitato, quod et feci cum consensu proximorum meorum et manu advocati mei Notkeri; ea tamen pactione, ut ipse ego easdem res tempus vite meae possideam, et cuicumque de prelo³⁾ pinquis meis cartam precariam dedero, ipse habeat potestatem eundem locum redimere alius alicuius hanc cartam infringere voluerit, ad granum regis auri uncias III, argenti vero 5 [11³⁾ coactus persolvat. Actum in loco Rapoldschiricha⁴⁾ nuncupato, praesentibus his, quorum hic nomina continentur: Signum advocati mei Notkeri, cuius manu haec traditio perpetrata est. Signa et aliorum testium: Liutprant, Keinger, Notker, Liutolt, Pirichilo, Thieto, Sigibold, Andreas, Tancho, Amalrich, Hartprant, Oto, Uualprant, Kebeart, Erchanbrat, Uolfhart, Hiltibold, Item Oto, Ruodker, Ysanhart, Amalprant, Heberhart, Uuerinprant, Harterich, Anno. Oso, Uualprant, 15 Item Anno, Perchtrid, Hunolt, Theodolt, Otine, Odalrich, Razo, Ekkehart.

Ego itaque Chunibert indignus subdiaconus scripsi et subscripsi. Notavi annum ab incarnatione Domini DCCCXXXIII, indictionem VI, regnante domno Heinricho XIII annos, sub comite Fernharo, die idibus Augustarum. Regnante Domini feliciter.

¹⁾ Dans la transcription des noms, nous suivons l'*Urkundenbuch* de Wartmann. ²⁾ Männedorf, canton de Zurich. ³⁾ Le premier trait de II a disparu. ⁴⁾ Ra(1)poldskirch n'existe plus; cette localité se trouvait près de Weiskon, dans le canton de Zurich (voir Wartmann, l. c.).